

## LE PLAN ORDINATEUR PORTABLE 2017-2018 (POP2) – L’EQUIPEMENT INFORMATIQUE

Le Plan Ordinateur Portable « POP 2 » est un dispositif régional pour l'égalité des chances, en faveur des lycéens et des apprentis.

**Objectifs :**        **réduire la fracture numérique,**  
                         **favoriser l'accès aux technologies de l'information et de la communication**

Le Plan Ordinateur Portable se matérialise par une aide individuelle maximale de 500 € allouée sous la forme d'un bon « POP2 - équipement informatique », aux élèves éligibles qui en font la demande.

Le « Bon POP 2 » est individuel et fait l'objet d'une attribution unique par élève. Il est destiné à l'acquisition d'un ordinateur portable auprès d'un réseau de revendeurs informatiques agréés et conventionnés par la collectivité.

### ❖ Les bénéficiaires

Le Bon POP2 « équipement informatique » est délivré sans condition de ressources aux :

- Lycéens scolarisés en classe de seconde des filières générales, technologiques et professionnelles des lycées publics et privés ainsi que dans les maisons familiales et rurales ;
- Primo-apprentis inscrits en classe de 1ère année de CAP et Bac professionnel dans les centres de formation et à l'Ecole d'Apprentissage Maritime poursuivant une formation initiale de niveau IV et V d'une durée minimale de 2 ans ;
- Elèves poursuivant depuis La Réunion les enseignements à distance auprès du CNED, relatifs aux classes éligibles susvisées.

### ❖ Comment obtenir un bon POP ?

Pour bénéficier d'un « Bon POP 2 – équipement informatique », chaque lycéen ou apprenti éligible doit en faire la demande en remplissant **un formulaire de demande**.

Ce document, accompagné d'un certificat de scolarité, doit être remis à l'animateur « POP » du lycée, en vue de la vérification de l'éligibilité du jeune.

Le formulaire de demande est disponible à la rentrée scolaire auprès de l'animateur POP ou sur le site de la Région Réunion.

### ❖ Où se renseigner ?

- Auprès de l'animateur POP du lycée,
- Et de la Direction de l'Education de la Région : 0262 94 46 10 – 0262 94 46 11